

SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE BORNAGE

N°6 Rue Jean-Paul SEVEYRAT

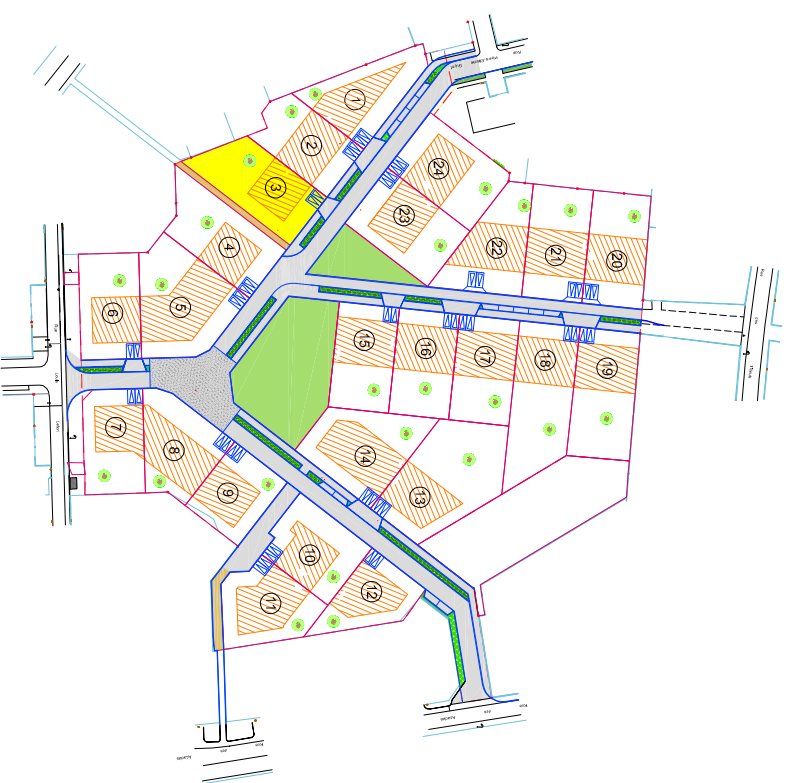
Surface de Plancher: 250m²

Lot n°3

Cadastre Section AL n°239

Superficie réelle bornée: 789m²

Echelle 1/250^{ème}



PLAN DE SITUATION

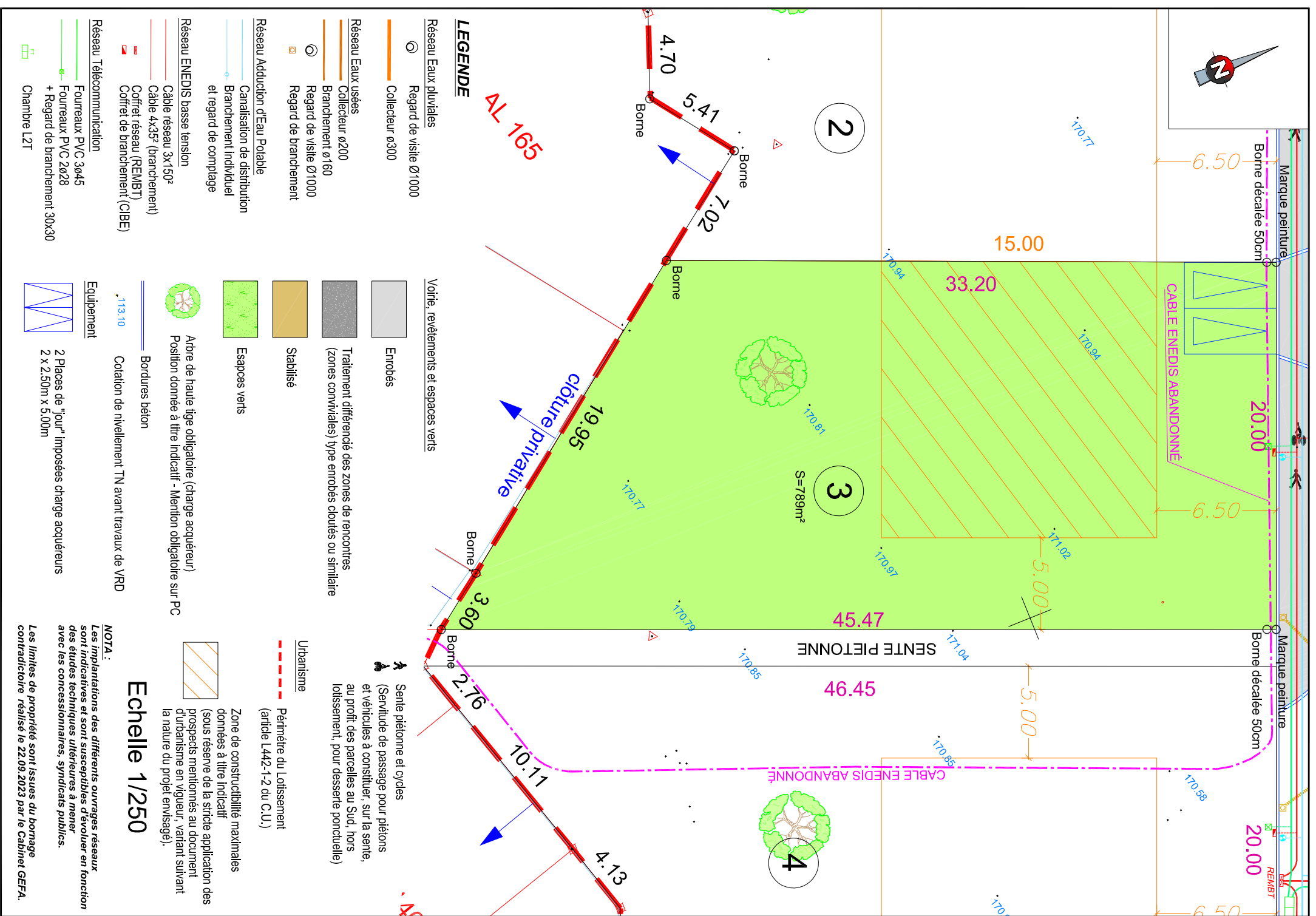


SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02 43 43 49 45
Mail : aurelie.simon@lellevre-immobilier.com

DOSSIER
92640-43764
DATE
27/08/2024

GEFA
GÉNÉRALISTES, ARCHITECTES, INGÉNIEURS ASSOCIÉS
BUREAU DE L'ESSONNE
34, Rue du Camp Romain
91490 MILLY-LA-FORÊT
01 64 98 95 46
milly@gefafa-expert.com

LE
CONSEILERS VALOISIEUX GARANTIS



LEGENDE

- Réseau Eaux pluviales
 - Regard de visite Ø1000
 - Collecteur ø300
- Réseau Eaux usées
 - Collecteur ø200
 - Branchement ø160
 - Regard de visite Ø1000
 - Regard de branchement
- Réseau Adduction d'Eau Potable
 - Canalisation de distribution
 - Branchement individuel et regard de comptage
- Réseau ENEDIS basse tension
 - Cable réseau 3x150²
 - Cable 4x35² (branchement)
 - Coffret réseau (REMBT)
 - Coffret de branchement (CIBE)
- Réseau Télécommunication
 - Fourreaux PVC 3ø45
 - Fourreaux PVC 2ø28
 - + Regard de branchement 30x30
 - Chambre L2T
- Voie, revêtements et espaces verts
 - Enrobés
 - Traitement différencié des zones de rencontres (zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire
 - Stabilisé
 - Espaces verts
- Urbanisme
 - Périmètre du Lotissement (article L442-1-2 du C.U.)
 - Zone de constructibilité maximales données à titre indicatif (sous réserve de la stricte application des prospectus mentionnés au document d'urbanisme en vigueur, variant suivant la nature du projet envisagé).
- Autre de haute tige obligatoire (charge acquéreur)
Position donnée à titre indicatif - Mention obligatoire sur PC
- Bordures béton
- Cotation de nivellement TN avant travaux de VRD
- Equipement
 - 2 Places de "pou" Imposées charge acquéreurs
 - 2 x 2.50m x 5.00m

Echelle 1/250

NOTA :
Les implantations des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics.
Les limites de propriété sont issues du bornage contradictoire réalisé le 22.09.2023 par le Cabinet GEFA.